

## Présentation

11 650 postes ont été ouverts au recrutement 2007 d'enseignants du second degré public : 2 203 postes à l'agrégation, 6 994 au CAPES, 400 au CAPEPS, 325 au CAPET et 1 728 au CAPLP [1]. Le concours interne du CAPEPS n'a pas été ouvert en 2007 (40 postes en 2006). 11 604 candidats ont été reçus sur les listes principales (11 603) et complémentaires (1) aux concours externes et internes, contre 11 671 en 2006, soit une baisse de 0,6 %, à rapprocher de celle identique des postes offerts. 83,7 % des admissions résultent des concours externes et 16,3 % des concours internes. Tous concours confondus, 99,6 % des postes offerts ont été pourvus (99,5 % en 2006). 137 lauréats sont recensés aux troisièmes concours (- 4,2 %) : 90 candidats ont été admis à celui du CAPES et 47 à celui du CAPLP.

De nouvelles mentions complémentaires étaient possibles en 2007 et de nouveaux concours externes étaient concernés. Parmi les 79 890 candidats inscrits aux CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP externes, 7 131 se sont également inscrits pour obtenir une mention complémentaire. Parmi les 530 lauréats aux concours externes concernés, 263 d'entre eux se sont présentés à une mention complémentaire et 18 mentions complémentaires ont été attribuées : treize en langues, quatre en mathématiques et une en français.

En 2007, 2 626 contrats ont été offerts aux concours du second degré de l'enseignement privé, respectivement 1 276 au CAFEP et 1 350 au CAER. Globalement, la baisse du nombre d'admis (- 12,5 %) est légèrement inférieure à celle du nombre de postes (- 15,2 %) : le taux de couverture s'améliore, 74,6 % des postes ont été pourvus contre 72,4 % en 2006. Le rendement est toujours contrasté selon le concours, mais, en 2007, il devient sensiblement plus élevé au CAER (78,2 %, soit un gain de neuf points) qu'au CAFEP (70,8 %), contrairement aux sessions précédentes [2].

Dans le premier degré public, 14 084 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 10 900 pour les concours externes dont 485 pour les troisièmes concours et 140 pour les concours externes spéciaux de langues régionales, 250 pour les seconds concours internes et 2 934 pour les premiers concours internes (réservés aux instituteurs titulaires) [3].

## → Pour en savoir plus

### Publications

- Notes d'Information, 98.30, 98.37, 99.41, 00.49, 01.04, 02.19, 02.41, 03.17, 03.43, 04.08, 04.30, 05.16, 05.17, 06.10, 06.20, 07.28, 07.34.
- Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011, 7043.

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP. Données antérieures à 2000 : Direction générale des ressources humaines, ministère de l'Éducation nationale.

## Définitions

■ **CAPES et CAPET internes.** Voir arrêté du 20 mai 1986 (BO spécial n° 5 du 26 juin 1986).

■ **Les concours internes statutaires** permettent aux fonctionnaires titulaires et aux maîtres auxiliaires d'accéder aux différents corps d'enseignants du second degré, sous certaines conditions de titre et d'ancienneté de services. **Des concours spécifiques** (de 1995 à 1998) ont permis aux maîtres auxiliaires et aux enseignants titulaires d'accéder sous certaines conditions aux corps des professeurs certifiés, PEPS et PLP. **Des concours réservés et examens professionnels**, organisés de 2001 à 2005 dans le cadre du dispositif de résorption de l'emploi précaire "loi Sapin", (loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001), constituaient deux voies exceptionnelles de titularisation offertes aux maîtres auxiliaires, professeurs contractuels et enseignants vacataires.

■ **Les troisièmes concours**, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils s'adressent aux candidats justifiant de l'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles dans le domaine de l'éducation ou de la formation. Ces activités doivent avoir été accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

■ **La mention complémentaire** est accordée aux lauréats des concours externes du CAPES, du CAPET, du CAPEPS, du CAPLP, pour certaines sections de ces concours, qui ont subi avec succès une épreuve d'admissibilité ou d'admission d'un concours externe support de la mention complémentaire, différent du concours auquel ils ont été admis (arrêté du 26 juillet 2005, JO du 10 août 2005).

■ **Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

# Les concours de recrutement d'enseignants (1)

## [1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours d'enseignants (France métropolitaine + DOM)

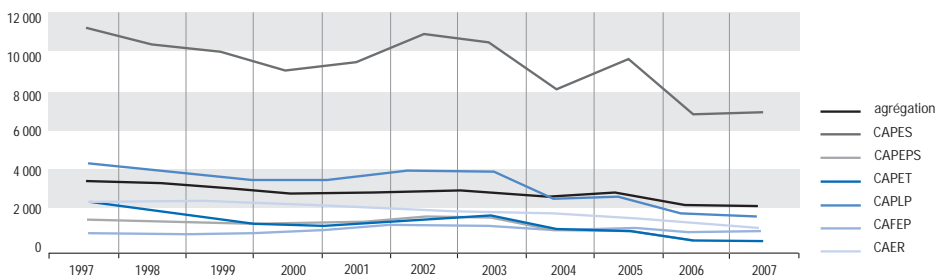
		1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Enseignement public</b>												
Agrégation (externe + interne)	Postes	4 100	3 710	3 364	2 850	2 900	2 980	3 000	2 650	2 890	2 200	2 203
	Admis	3 554	3 399	3 246	2 835	2 878	2 962	2 974	2 645	2 872	2 196	2 201
CAPES (externe + 3 <sup>e</sup> concours + interne + réservé + spécifique) (1) (5)	Postes	13 774	12 409	10 755	9 265	9 550	11 171	10 745	8 217	9 645	6 862	6 994
	Admis	11 246	10 429	10 007	9 059	9 541	10 911	10 502	8 188	9 601	6 836	6 976
CAPEPS (externe + 3 <sup>e</sup> concours + interne + réservé + spécifique) (1) (2) (5)	Postes	1 668	1 675	1 545	1 370	1 425	1 671	1 610	963	950	440	400
	Admis	1 546	1 554	1 466	1 337	1 419	1 646	1 610	963	950	440	400
CAPET (externe + 3 <sup>e</sup> concours + interne + réservé + spécifique) (1) (5)	Postes	2 857	2 147	1 828	1 325	1 250	1 443	1 340	820	835	405	325
	Admis	2 371	1 962	1 658	1 246	1 234	1 310	1 270	801	810	405	325
CAPLP (externe + 3 <sup>e</sup> concours + interne + réservé + spécifique) (1) (5)	Postes	4 903	4 409	3 957	3 960	3 875	4 665	4 400	2 640	2 840	1 818	1 728
	Admis	4 390	3 880	3 578	3 424	3 718	4 157	3 947	2 524	2 674	1 792	1 701
Professeurs des écoles (externe + 3 <sup>e</sup> concours + concours spécial + 2 <sup>nd</sup> concours interne) (3)	Postes	9 195	9 214	10 050	10 324	11 245	11 309	12 250	13 190	12 750	11 238	11 150
	Admis	9 195	9 214	10 044	10 324	11 229	11 299	12 250	13 170	12 696	11 206	11 130
Liste complémentaire : inscrits		1 078	953	3 577	6 579	7 394	7 387	6 299	4 827	4 033	2 898	3 921
<b>Enseignement privé</b>												
CAFEP (CAFEP + 3 <sup>e</sup> concours) (4) (5)	Postes	1 920	1 920	1 850	1 850	1 850	2 220	2 220	1 453	1 300	1 146	1 276
	Admis	868	852	778	896	1 140	1 291	1 289	1 026	1 077	899	904
CAER + spécifique	Postes	2 666	2 650	2 650	2 500	2 500	2 925	2 925	2 925	2 925	1 950	1 350
	Admis	2 418	2 482	2 379	2 248	2 093	2 162	1 968	1 838	1 628	1 342	1 056

(1) Concours réservés dans le cadre de la loi Perben (de 1997 à 2000) puis du plan Sapin à partir de 2001 jusqu'en 2005. (2) Concours interne ouvert à partir de 1989.

(3) Les premiers concours internes ne sont pas comptabilisés. (4) Concours organisé à partir de 1994. (5) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

**CAPES** : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. **CAPET** : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. **CAPEPS** : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive. **CAPLP** : concours d'accès au professorat de lycée professionnel. **CAFEP** : concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré sous contrat, correspondant aux concours externes du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP. **CAER** : concours d'accès à une échelle de rémunération correspondant aux concours internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET ou du CAPLP.

## [2] Évolution du nombre d'admis sur les listes principales aux différents concours d'enseignants du second degré (France métropolitaine + DOM)



## [3] Professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis en 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	% admis / présents	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externes	10 900	91 603	52 672	10 896	20,7	3 899
Premiers concours internes	2 934	4 142	2 998	2 461	82,1	19
Seconds concours internes	250	1 959	886	234	26,4	22
<b>Total</b>	<b>14 084</b>	<b>97 704</b>	<b>56 556</b>	<b>13 591</b>	<b>24,0</b>	<b>3 940</b>

Remarque - Les troisièmes concours et les concours externes spéciaux sont comptabilisés avec les concours externes. Les concours internes spéciaux sont comptabilisés avec les seconds concours internes.